

**Premier projet de résolution adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003)**

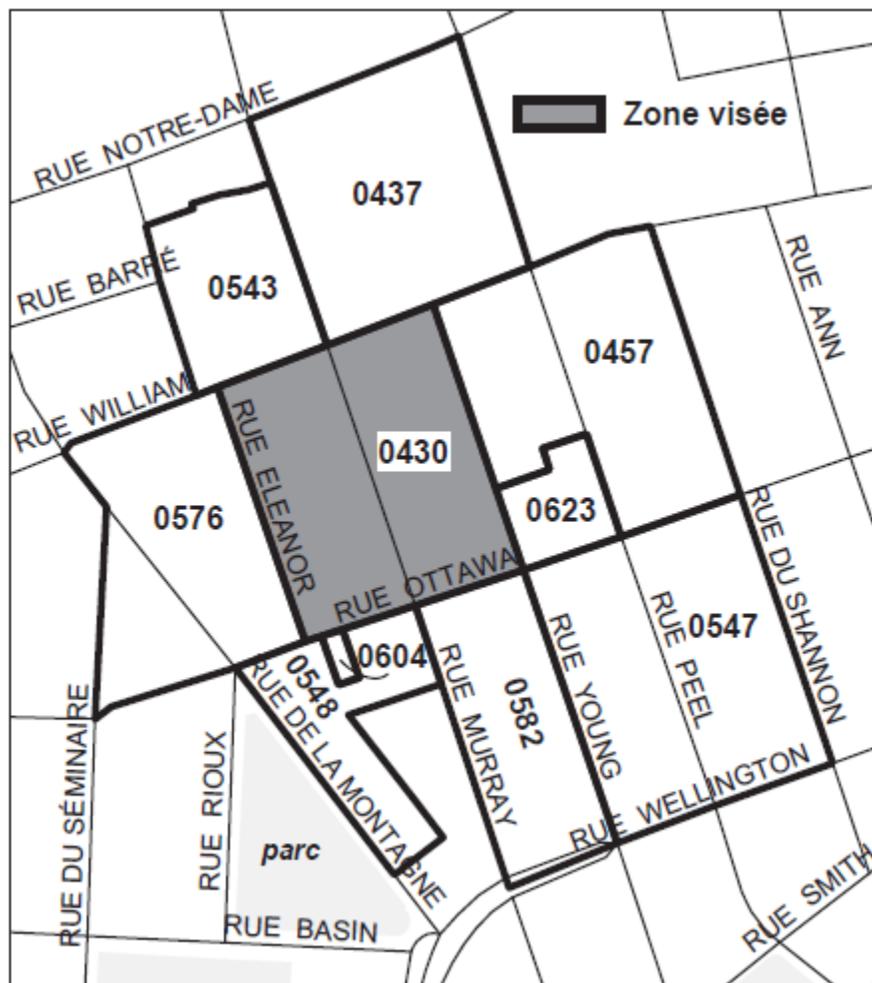
À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA21 22243 visant à autoriser la construction d'un projet mixte, résidentiel et commercial situé au 287-289 et 311, rue Eleanor (dossier 1204334008) :

**PRENEZ AVIS** que, à la suite de l'adoption du premier projet de résolution indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 9 août 2021, le conseil d'arrondissement tiendra une consultation publique écrite jusqu'au **26 août 2021**, en conformité avec les décrets et arrêtés ministériels en vigueur et la résolution CA21 22243.

Ce premier projet de résolution vise à autoriser, pour l'immeuble formé des lots 1 853 440 et 1 852 845 du cadastre du Québec, la démolition d'une partie des bâtiments situés au 287-289 et 311, rue Eleanor, et la construction d'un projet mixte, résidentiel et commercial, et ce, malgré les articles 9 (hauteur), 43 (densité), 137 (usage), 354.8 (aire de jeux) et l'annexe H (retrait et rayon de protection) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0430 ainsi que les zones contiguës 0437, 0457, 0543, 0547, 0548, 0576, 0582, 0604 et 0623, toutes situées sur l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :



Le sommaire décisionnel ainsi qu'une présentation expliquant le projet de résolution et les conséquences de son adoption sont accessibles sur le site internet de l'arrondissement dont l'adresse est : [montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest](http://montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest)

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce premier projet de résolution jusqu'au **26 août 2021** de la manière suivante :

- en complétant le formulaire sur le site : [montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest](http://montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest) .
- en écrivant un courriel à l'adresse : [greffesud-ouest@montreal.ca](mailto:greffesud-ouest@montreal.ca) ;
- par la poste, à la Division du greffe de l'arrondissement du Sud-Ouest, 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal (Québec) H4C 2K4 ;

Si les commentaires ou questions sont transmis par courrier, ils doivent être obligatoirement reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le **26 août 2021** pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'objet du projet concerné doit également être mentionné.

Fait à Montréal, le 11 août 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,

Sylvie Parent, notaire